



HAL
open science

La ségrégation spatiale : une solution pour la paix sociale ? L'expérience des hameaux agricoles dans la périphérie de Montpellier

Jacqueline Candau, Brigitte Nougarèdes

► To cite this version:

Jacqueline Candau, Brigitte Nougarèdes. La ségrégation spatiale : une solution pour la paix sociale ? L'expérience des hameaux agricoles dans la périphérie de Montpellier. Colloque " Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe ".Thème : Vivre en périphérie urbaine : normes et contraintes., Jun 2007, Bordeaux, France. pp.26. hal-02816472

HAL Id: hal-02816472

<https://hal.inrae.fr/hal-02816472>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque « Les périphéries urbaines entre normes et innovations. Les villes du sud de l'Europe »

Thème : « Vivre en périphérie urbaine : normes et contraintes »

Bordeaux 11-13 juin 2007

La ségrégation spatiale : une solution pour la paix sociale ? L'expérience des hameaux agricoles dans la périphérie de Montpellier

Jacqueline CANDAU¹ et Brigitte NOUGARÈDES²

Introduction

La mobilité résidentielle de grande ampleur a toujours interrogé les sociologues par les recompositions sociales induites ; on peut même dire qu'elle a fortement participé à la naissance de cette discipline au 19^{ème} siècle, siècle de la révolution industrielle ayant suivi la révolution politique, qui toutes deux ont remis en cause les identités sociales et professionnelles, les appartenances collectives. Comment la société pourrait-elle échapper au chaos inévitable engendré par l'affaiblissement des corps organisés (l'Eglise, les corporations, la noblesse...) puisqu'elle est gouvernée par la volonté populaire, par nature versatile selon les contre-révolutionnaires, et non par les organisations historiquement structurées ? Comment la cohésion sociale pourrait-elle perdurer et préserver les individus de leur animalité lorsque les statuts sont si changeants, les comportements individuels si peu cadrés par les institutions fragilisées, les personnes si mobiles ? Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, la mobilité géographique est perçue négativement et des travaux de recherche sont engagés sur la ville, lieu par excellence de ce brassage démographique, social et culturel. C'est le cas des études menées à Chicago, notamment celles de McKenzie sur le voisinage qui part de l'hypothèse suivante : "Tout le monde s'accorde à penser que la mobilité dans la vie moderne est intimement liée à un certain nombre de nos problèmes sociaux" (McKenzie, 1979, p. 224, étude écrite en 1921).

Aujourd'hui la mobilité résidentielle est valorisée tout comme la multiappartenance et la multilocalisation au point de construire des individus dotés d'ubiquité. À notre ère

¹ Jacqueline Candau, chargée de recherche en sociologie - CEMAGREF de Bordeaux.

² Brigitte Nougariès, assistante ingénieur - INRA de Montpellier - UMR 951, Innovation et Développement.

de mobilité, certains choisissent leur lieu de résidence, d'autres le subissent, et tous construisent cependant leur vie ici et en même temps ailleurs. Ces territorialités plurielles se superposent rarement sur un même espace, et l'on peut s'interroger sur les pratiques de sociabilité entre les résidents géographiquement proches mais qui socialement peuvent être si différents et avoir une antériorité plus ou moins longue avec leur lieu d'habitation actuelle. L'ubiquité et la multilocalisation affaiblissent les attachements séculaires pour permettre aux individus de zapper avec leurs différentes identités et collectifs d'appartenance, certains disent pour mieux construire leur subjectivité (Touraine...). Dans ces mouvements continus les aires urbaines s'accroissent et intègrent des communes rurales qui viennent constituer le périurbain. Les villes contemporaines se construisent d'abord et surtout en périphérie. Depuis le milieu des années soixante-dix la plupart des villes françaises accusent une décroissance de leur centre au profit des communes périphériques (Chalas, 1997). Ces modalités d'expansion semblent, selon certains auteurs, contrarier bon nombre de spécialistes de l'urbain, praticiens ou chercheurs; « *Le périurbain est détestable car il concrétise l'effritement de l'idée même de ville, compacte, solidaire et civique*» (Estèbe, 2004). Ces espaces périphériques font l'objet de critiques : il s'agirait d'une ville non voulue, construite subrepticement, bâtie sur le refus de l'urbanité et sur la volonté de se soustraire à la contrainte de solidarité et de confrontation de l'autre.

Certaines collectivités territoriales tentent cependant de maîtriser un tant soit peu cet étalement urbain, avec des dispositifs d'aménagement foncier (PLU, SCOT...) qui leur permettent de cadrer la destination de leur foncier en définissant les zones potentiellement constructibles, celles qui le sont déjà et celles qui ne pourraient l'être. Un des enjeux essentiels, de ce point de vue, est de préserver les espaces agricoles tout en accueillant de nouveaux habitants. Pour les zones dévolues à l'agriculture, les élus de plusieurs communes et de la communauté d'agglomération de Montpellier avancent une idée innovante : le hameau agricole. Sous certaines conditions, des bâtiments agricoles et la résidence des agriculteurs peuvent alors être installés de façon groupée dans ces zones *a priori* interdites à toute construction d'habitations privées.

Nous allons nous interroger ici sur l'imaginaire politique (Castoriadis, 1975) de ce projet d'aménagement innovant et voir quelles sont les normes et les valeurs qui

structurent la vision du vivre-ensemble que l'on peut y lire³. Même si le premier objectif que lui assignent les élus locaux reste la maîtrise foncière, le justifient-ils du point de vue des relations sociales, quelle utopie d'urbanité recouvre-t-il ? L'urbanité n'est pas à entendre comme une qualité de la ville, mais comme une modalité des relations entre les personnes en ce qu'elles respectent les règles de civilité (Paquot). Ceci nous amènera à discuter la norme qui semble aujourd'hui prégnante, celle de l'entre-soi, pour voir si elle peut se lire dans les discours des élus locaux d'une part, et dans les témoignages des résidents d'autre part. Autrement dit, on se demandera si l'entre-soi joue un rôle prescriptif dans les projets relatifs aux modalités de l'organisation collective des groupes et de la vie commune –si c'est une norme politique- et si elle régit également les relations interpersonnelles –si c'est une norme de civilité. Ces deux types de normes tendent à régler des situations où des personnes ont des intérêts qui peuvent entrer en conflit, elles « répartissent les capacités d'action » (Demeulenaere, 2003)⁴. Mais peut être différent-elles, ce qui conduirait les résidents à critiquer les projets de hameaux agricoles. Telle est l'hypothèse centrale de notre réflexion.

1- Un projet périurbain innovant : le hameau agricole

Il s'agit ici de présenter le projet des hameaux agricoles, le projet lui-même mais aussi les représentants institutionnels qui l'ont conçu, et le diagnostic qu'ils ont fait à propos de la cohabitation des activités et de l'évolution plus générale de leur territoire (agglomération, communes). On relèvera ensuite que l'imaginaire politique véhiculé par ce projet de maîtrise foncière peut sensiblement varier selon les élus locaux, mais dans tous les cas il encourage l'entre-soi par la ségrégation spatiale.

1.1 Un projet périurbain basé sur la ségrégation spatiale

Le département de l'Hérault connaît une forte croissance démographique qui ne cesse de s'amplifier⁵. Elle s'accompagne de phénomènes qui conduisent à remettre

³ L'imaginaire politique, selon Castoriadis, renvoie à un flux créatif -un magma- d'où émerge un système de normes, d'institutions et d'orientations toujours en mouvement qui trame l'écheveau des significations imaginaires d'une société. Cette perspective très générale nous incite à rechercher, dans le périurbain et *a fortiori* dans notre analyse de cas les traces susceptibles de nous renseigner sur les changements sociétaux en cours. Pour autant, nous ne pouvons l'embrasser dans sa totalité. Nous allons nous en tenir au système normatif –sans aborder les institutions- relatif à la co-habitation entre différentes catégories sociales, en se focalisant sur les relations entre les agriculteurs et les autres résidents.

⁴ Outre cette famille de normes, Demeulenaere en distingue deux autres : les normes de vérité et les normes culturelles.

⁵ Le département de l'Hérault connaît la croissance démographique la plus forte de la région qui se distingue elle-même par une place au deuxième rang des régions françaises avec un taux de variation annuelle moyen de 1,1% pour la période 1962-1999. Les dernières estimations fournies par l'INSEE sur l'évolution de la population entre

en question la gestion territoriale de l'activité agricole. En effet, l'étalement urbain se fait principalement sur les espaces agricoles et il s'accompagne de problèmes croissants de mitage dû à des phénomènes récurrents de constructions illicites mais aussi à la reconversion de bâtiments agricoles en habitations et à l'obtention de permis de construire en zone agricole au moyen de faux projets agricoles. De plus, la viticulture, production dominante dans la région, est majoritairement le fait de petites exploitations de coopérateurs, traditionnellement implantées dans l'espace résidentiel des communes ce qui est potentiellement un facteur de risque en terme de nuisances. L'exploitation viticole du Languedoc est historiquement insérée à l'habitat regroupé des villages méditerranéens. Depuis plusieurs années, on note une tendance des exploitations professionnelles à migrer des bourgs vers les espaces résidentiels périphériques et les espaces agricoles du fait de l'évolution des besoins tant qualitatifs que quantitatifs en bâtiments et en logement des agriculteurs, et de la dégradation des conditions d'exercice de leur activité dans les espaces résidentiels (Soulard et al, 2007). De même, dans le cadre de la politique nationale de gestion et d'aménagement des territoires (Loi SRU, UH), les élus politiques et acteurs institutionnels locaux soucieux de maîtriser l'urbanisation et de préserver le cadre de vie et l'attractivité de ce département cherchent à corriger ces phénomènes tout en prenant en compte les enjeux agricoles locaux. Ils proposent de nouvelles modalités de gestion du bâti agricole autour d'un nouveau modèle : le hameau agricole. Ce modèle a progressivement vu le jour à la suite de plusieurs initiatives locales et institutionnelles. Dès le début des années 1990, un premier hameau agricole constitué de dix hangars agricoles voit le jour dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols (POS) d'une petite commune⁶ proche de Montpellier qui interdit par ailleurs toute construction en zone agricole. En 2003, la Communauté d'Agglomération de Montpellier dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), inscrit la protection des espaces agricoles et préconise le hameau agricole. Dans le même mouvement, à la fin de l'année 2004 un groupe de travail se constitue sous l'impulsion des services d'aménagement du territoire de la DDAF et de la Chambre d'Agriculture. Ce Groupe de Travail « Urbanisme et Agriculture » (GTUA) situe sa réflexion à l'échelle du département et

1999 et 2004 révèlent une amplification de cette tendance dans le département de l'Hérault avec un taux de variation moyen annuel de 1,6% (contre 1,4 % dans la région pour la même période). *Source : rapport prospective démographique en Languedoc Roussillon (janvier 2003), INSEE.*

⁶ La population de St Génies des Mourgues s'élevait à 1 415 habitants en 1990, elle en compte 1 509 en 2007 (données extrapolées). La commune est située à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Montpellier.

associe, outre les institutions agricoles (chambre d'agriculture, syndicat des jeunes agriculteurs, fédération départementale des exploitants agricoles et direction départementale de l'agriculture et de la forêt) des institutions d'élus (conseil général, association des maires) ainsi que le service de l'État chargé de l'équipement. Il travaille en étroite collaboration avec l'Association Française de Droit Rural. S'inspirant des lois⁷ s'appliquant sur les zones littorales, le GTUA propose de nouvelles modalités de gestion des constructions dans les espaces agricoles. Il préconise le regroupement des constructions agricoles dans une zone de la commune spécifiquement dédiée à cet effet mais n'applique pas cette politique à tous les types d'exploitation agricole. Il conserve le droit de construire en zone agricole aux exploitations agricoles dont l'activité agricole est incompatible avec le voisinage des zones habitées telles les exploitations d'élevages et l'accorde aussi aux caves particulières. Il permet à ces exploitations d'assortir les bâtiments d'exploitation d'un logement sous condition de justifier de la nécessité de vivre à proximité de l'exploitation pour la surveillance des animaux dans le cas des élevages ou la surveillance de la vinification pour les caves particulières. De fait, de part les règles qui définissent l'accès à la construction en zone agricole et de façon ouvertement reconnue par les institutions qui l'ont élaboré, le hameau agricole est destiné à une catégorie cible d'agriculteurs : les viticulteurs coopérateurs qui restent nombreux dans le département malgré les crises successives subies par cette filière. Ce nouveau concept de regroupement d'abord intitulé « hameau agricole » est aujourd'hui appelé aussi « quartier agricole ». Sans nul doute, les institutions agricoles –professionnelles et administratives- ont joué un rôle majeur pour parvenir ainsi à ce que les constructions agricoles soient considérées sous un régime d'exception par rapport aux autres constructions⁸ : elles -et elles seulement- peuvent sous certaines conditions trouver place dans les espaces agricoles pourtant qualifiés d'espaces non-bâties. Le GTUA développe une politique de conseil auprès des maires. Pour cela, il a produit plusieurs documents de vulgarisation⁹, propose ses

⁷ La loi littoral du 3 janvier 2006 qui spécifie que « l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux agricoles nouveaux intégrés à l'environnement » et la loi d'Orientation Agricole de 1999 nuance la précédente et « autorise, en dehors des espaces proches du rivage, l'implantation de constructions ou installations liées aux activités agricoles et forestières incompatibles avec le voisinage de zones habitées ».

⁸ Pour autant, ce régime d'exception n'est pas nouveau pour les agriculteurs, et on se trouve dans une phase de recul plutôt que d'avancée sur ce point pour la profession agricole puisque leur droit à construire en zone agricole s'est progressivement réduit par rapport à ce qu'il était auparavant.

⁹ « Aide à la rédaction du règlement de zone agricole des P.L.U. », 2005 ; « Parcours à la construction agricole », Novembre 2005 ; « Charte pour un aménagement et une gestion durables des territoires ruraux », Mars 2006 ;

conseils aux communes lors de la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU), participe à des formations à direction des élus. Ainsi, le modèle du « hameau agricole » diffuse progressivement essentiellement via les intercommunalités. Un repérage des projets de Hameaux Agricoles dans le département révèle une grande diversité d'interprétation du modèle et des difficultés de mise en œuvre. Au final, un seul hameau agricole sur le modèle proposé est réalisé à ce jour dans le département, une vingtaine sont en projet (Soulard et al, 2007).

Malgré leur faible nombre, ils révèlent cependant un changement plus fondamental des villages méditerranéens traditionnels : après les mas, les exploitations agricoles désertent le bourg sous la forme de constructions isolées et aujourd'hui de hameau. Cette nouvelle configuration spatiale, en partie organisée par les politiques d'aménagement, se caractérise par un renforcement de la spécialisation fonctionnelle de l'espace qui paraît ici exacerbé. On peut toutefois s'interroger à propos du modèle d'urbanité qui le sous-tend en termes d'imaginaire politique.

1.2 Imaginaire politique : de la mixité sociale à l'entre-soi

L'image qui vient spontanément à l'esprit lorsqu'on entend « hameau agricole » est celle du regroupement d'une catégorie sociale, confinée dans un espace délimité et séparée du reste de la population. L'utopie politique sous jacente au projet de hameau agricole qui met en scène une telle ségrégation spatiale paraît bien différente de celle des politiques d'urbanisation des années 60. Elle prendrait le contre-pied de l'idéal de mixité sociale qui a prévalu à la création des grands ensembles. En effet, à cette époque il n'était pas rare que des réflexions sur les conditions d'habitat n'annoncent l'émergence d'une société affranchie des divisions de classes grâce à la proximité matérielle des familles appartenant à des groupes sociaux : « le rapprochement spatial des classes sociales [serait] les prémisses et la garantie d'un rapprochement social » (Chamboredon et Lemaire, 1970, p. 18). « Les grands ensembles et les villes nouvelles furent l'incarnation majeure de cette confiance dans la capacité de la ville à faire une société. » (Donzelot, 2004). Le statut social était un des critères pour attribuer un logement dans ces immeubles, afin que soit garantie la diversité sociale et favoriser ainsi les occasions d'échange, gage d'amoindrissement des clivages sociaux.

« Agriculture et Planification Territoriale », Décembre 2007.

Peut-on dire néanmoins que l'utopie de la mixité sociale serait aujourd'hui supplantée par celle de l'entre-soi ? A lire les documents d'urbanisme et à interroger les élus municipaux, les choses ne sont pas si simples.

Dans le SCOT, un des effets que cherchent à combattre les élus de l'agglomération est, à l'inverse, la ségrégation sociale. « Gaspillage de patrimoine foncier et dérives spéculatives ont participé à dégrader certains paysages tout en générant une nouvelle ségrégation sociale du territoire. Nombre de familles sont ainsi contraintes de se loger toujours plus loin (...) » peut-on lire dans l'éditorial signé du président de la communauté d'agglomération de Montpellier, Mr Frêche. Comment comprendre, dès lors, que ce même document préconise le hameau agricole ? N'y a-t-il pas une contradiction à souhaiter l'équité en matière d'accès au foncier pour tous les résidents et établir des réserves foncières au bénéfice d'une seule catégorie de personnes ? En fait, cette contradiction résulte des catégorisations des personnes et des catégorisations de l'espace qui sont mobilisées dans le diagnostic de territoire justifiant le SCOT. La ségrégation dont il est question concerne les résidents puisqu'est dénoncé l'éloignement subi par les familles les moins fortunées, obligées de se rabattre sur les terrains les plus excentrés de la métropole régionale. Or dans le projet des hameaux agricoles, les agriculteurs, ou plus précisément les viticulteurs, ne sont pas qualifiés de résidents. S'ils bénéficient de l'exception qu'est le hameau agricole, c'est avant tout en tant que professionnels. Ils ne sont donc pas concernés par la ségrégation sociale dénoncée dans l'éditorial puisqu'elle ne touche que les résidents. Pour autant, on peut bien sûr objecter que les agriculteurs sont aussi des résidents...

On voit ainsi apparaître une spécificité de la périurbanisation. A la différence des grands ensembles, il s'agit de prendre en considération la co-présence entre des résidents et des professionnels, et pas simplement des résidents. Si en zone strictement urbaine, la mixité sociale vise à mélanger des habitants appartenant à des catégories sociales différentes (selon l'âge, le niveau de vie, l'origine culturelle...), il s'agit ici de faire co-habiter deux catégories de personnes qui ont un rapport à l'espace partiellement différent : un rapport résidentiel auquel s'ajoute un rapport professionnel pour certains. Peut-on parler de mixité sociale dans ce cas ? Peut être pas, car il s'agit de concilier la diversité sociale des résidents et la multifonctionnalité de l'espace.

Cette coexistence entre des résidents et des actifs viticoles n'est pas vraiment problématisée par la communauté d'agglomération de Montpellier, alors qu'elle est source de préoccupations pour de nombreux élus municipaux. Il est simplement fait mention du hameau agricole dans le document du SCOT sans que soient exposées les problèmes auxquels il est sensé répondre¹⁰. Les maires de communes périphériques ou les adjoints sont par contre beaucoup prolixes quant à leur nécessaire mise en place¹¹. A leur avis, ils permettraient de répondre aux demandes des viticulteurs en matière de constructions, soit parce que le matériel utilisé aujourd'hui est trop encombrant pour être abrité dans les anciens bâtiments, soit parce que la densité de la circulation automobile actuelle rend difficile les déplacements avec des engins agricoles, en particulier dans le bourg¹². Ils permettraient en outre de réduire les gênes occasionnées par l'activité viticole et dont se plaignent, en mairie, certains résidents : le bruit principalement¹³. Les élus municipaux sont préoccupés par la bonne entente entre leurs administrés, et pensent que le hameau agricole réduira sensiblement les gênes réciproques des résidents et des viticulteurs¹⁴.

Le projet des hameaux agricoles pour les élus repose ainsi sur deux principales hypothèses : 1/ l'activité agricole est source de nuisances pour les résidents ; 2/ la proximité matérielle contribue à l'émergence de gênes et la distance au contraire en réduit la probabilité. Plus fondamentalement, on peut penser que de leur point de vue, une cohabitation réussie est une vie locale sans conflit.

Les villages viticoles méditerranéens se transforment en communes résidentielles (Soulard et al, 2007) avec une spécialisation fonctionnelle de l'espace (ségrégation

¹⁰ L'objectif principal visant la maîtrise de l'étalement urbain, trois types d'espaces sont distingués : l'urbanisation existante, les espaces d'extension urbaine potentielle et les espaces naturels et agricoles. La qualification agricole vient donc prioritairement du caractère non-bâti des espaces –comme les espaces naturels auxquels ils sont associés- et non de leur vocation productrice. Dans ce système classificatoire, le bâti agricole lorsqu'il apparaît prend une dimension exceptionnelle, comme les autres constructions admises sur ces zones (constructions et installations nécessaires aux activités de loisirs, équipements d'accueil des gens du voyage, réseaux de transport...).

¹¹ Corpus : entretiens téléphoniques réalisés par nos soins en 2007 sur trente-deux communes dans le cadre d'un inventaire départemental des projets de hameaux agricoles.

¹² « Les rues sont étroites. Un exemple : lorsqu'il y a une cave à l'intérieur du village, la grosse citerne qui vient chercher le vin, elle ne peut pas passer si des voitures sont garées sur le côté. Il faut réserver des places de stationnement, c'est difficile. » (élu(e) de Courmonterral, enquête 2007)

¹³ « Dans les anciennes maisons vigneronnes, le viticulteur avait sa cave, il rentrait son tracteur, le sortait à toutes les heures, les gens étaient habitués à ce rythme de vie. Aujourd'hui on ne tolère plus le bruit. Le viticulteur qui met son tracteur en route à cinq heures du matin, il gêne les riverains. » (élu(e) de Courmonterral, enquête 2007)

¹⁴ Ici, l'intervention volontariste des élus s'appuie sur la maîtrise foncière. D'autres, tout aussi soucieux de la sociabilité entre les différents usagers de leur territoire, peuvent également intervenir sur l'espace matériel, mais par le biais du paysage (Candau et Moquay, 2007).

spatiale) et une ségrégation sociale par les hameaux agricoles. Bien que le SCOT de l'agglomération de Montpellier, affiche un imaginaire politique relevant de la mixité sociale, les hameaux agricoles mettent en œuvre une utopie de l'entre-soi en dissociant les viticulteurs des autres résidents, en partant du principe que l'activité agricole est une source de nuisances pour les habitants, susceptible d'être amoindrie par la distance matérielle. On peut cependant se demander si les résidents partagent ces hypothèses. Sont-ils gênés par les agriculteurs en train de travailler et souhaitent-ils que leur espace de vie ne porte pas les marques de l'activité agricole ?

2- La sociabilité entre co-habitants

Les habitants d'un même espace ou d'un même immeuble ne sont pas contraints d'entretenir des relations, même si la proximité de leurs logements respectifs leur donne des occasions de se côtoyer ou de se croiser. La sociabilité est un type de rapport social qui caractérise ces relations interpersonnelles « sans utilité directe et immédiate » mais recherchées « par plaisir, par jeu, par politesse » (Tarde, 1901). Cette « forme ludique de la socialisation » (Simmel, 1981) témoigne des règles de civilité d'un groupe social au point que leur non observation compromet les relations de bonne entente. En creux donc, les manquements de civilité ou les différences de normes entre un groupe social et un autre gênent l'éclosion de la sociabilité. La sociabilité ne sera pas abordée dans ses manifestations les plus habituelles (les pratiques de voisinage, les implications dans la vie associative et autres expressions festives ou politiques), car nous nous focaliserons sur les gênes déclarées par les habitants, pour deux raisons : afin de se prémunir d'une rhétorique douillette du vivre-ensemble (Genestier, 2007) qui laisse peu de place aux tensions, et pour prolonger le questionnement des acteurs institutionnels locaux, centrés sur les gênes ou plaintes des résidents. Le regroupement des constructions agricoles étant notamment basé sur un présupposé implicite d'une altération des relations de sociabilité entre agriculteurs et résidents du fait de la production de gênes dues à l'activité viticole, nous avons cherché en premier lieu à éclairer cette question. D'autre part, la solution présumée apportée par le regroupement reste elle aussi à démontrer. Nous nous sommes donc attachés à caractériser les nuisances et leurs perceptions et à évaluer l'efficacité des regroupements destinés à pallier ces problèmes. Pour éviter des difficultés probables liées à la prise en compte de différents productions agricoles dont les types de nuisances (et de sociabilités)

semblent a priori assez différents et sachant par ailleurs que les viticulteurs constituent le public cible des hameaux agricoles, nous avons décidé de focaliser l'étude sur cette production.

Nous avons réalisé une étude comparative entre bâti agricole traditionnel et regroupé (hameau agricole). Nous nous sommes appuyées sur un travail préalable de repérage des projets de hameaux agricoles au niveau départemental pour choisir deux communes représentant ces deux formes de bâti agricole. Pour ce qui concerne le bâti agricole regroupé, nous avons choisi la commune de St Génès des Mourgues qui avait l'expérience la plus ancienne du regroupement et qui est présentée comme la commune de référence par les promoteurs du hameau agricole. C'est cette commune qui a, en effet, pris l'initiative du premier regroupement constitué de 10 hangars agricoles dans les années 1990 et qui avait un deuxième projet de hameau agricole de 10 hangars assortis de logements, en cours de réalisation au moment de l'étude. Pour représenter le bâti agricole traditionnel nous avons choisi la commune périurbaine de St Georges d'Orques dans la 1^{ère} couronne de Montpellier qui se distingue par une évolution démographique positive et un taux de variation annuel du solde migratoire sensiblement supérieur à celui du solde naturel, témoignant ainsi de l'apport de populations nouvelles. Cette commune se caractérise par ailleurs par le maintien d'une activité viticole relativement importante au vu de sa situation géographique et par la présence d'exploitations viticoles dans tous les types d'espace résidentiels et agricoles. Elle avait amorcé une réflexion pour mettre en place un hameau agricole et engagé une première consultation des agriculteurs au moment de l'étude.

Les gênes abordées sont celles qui sont déclarées par les enquêtés. Elles comportent donc une dimension matérielle et une dimension évaluative car un même phénomène physique peut être perçu négativement par une personne et positivement par une autre. Nous avons donc développé une approche compréhensive pour aborder ces deux dimensions. Concrètement les enquêtes ont été organisées autour d'entretiens compréhensifs auxquels on a associé la recension et la cartographie de données complémentaires (localisation des logements et des bâtiments d'exploitation, tracés des circulations d'engins agricoles au moment de l'enquête et avant le regroupement des exploitations lorsqu'il a eu lieu). L'objectif étant non seulement d'identifier les gênes déclarées mais de repérer les facteurs

pouvant intervenir dans leur perception. Au total 59 entretiens ont été réalisés, 27 auprès d'agriculteurs et 32 auprès de résidents. Nous nous sommes appuyées sur plusieurs hypothèses pour identifier les facteurs potentiels à examiner : la proximité sociale et/ou culturelle avec le milieu agricole, le rapport au lieu de vie et les interactions de face à face. Ainsi au cours des entretiens, au-delà de la perception de l'activité agricole et de ses manifestations, nous avons cherché à informer les caractéristiques identitaires des individus (origine sociale et géographique, trajectoires résidentielles, choix du lieu de résidence), les dynamiques relationnelles (processus d'insertion dans la commune, participation aux activités associatives ou festives, pratiques de voisinage, relations avec les agriculteurs) et les points de vue par rapport au projet de hameau agricole.

2-1 L'activité agricole est source de gênes et... d'agrément

En préalable nous souhaitons faire une remarque sur l'emploi du terme « gêne » plutôt que celui plus couramment utilisé de « nuisance ». Nous parlerons presque exclusivement de « gênes » car, lors de nos premiers entretiens les personnes enquêtées nous ont systématiquement repris, nous expliquant que le terme de nuisance était trop fort.

◆ **Des gênes sonores**

Des gênes sonores ont été signalées. Elles sont produites par le bruit des tracteurs, des machines à vendanger, (des groupes de froid des coopératives). La gêne est d'autant plus forte que le bruit est prolongé (mélange des produits, rinçage des machines) et/ou fréquent et/ou qu'elle a lieu à certaines heures. 6 agriculteurs sur 27 témoignent de remarques faites par les voisins concernant le bruit, 4 près de l'exploitation et 2 plutôt près de certaines parcelles. 6 résidents sur 32 évoquent une gêne liée au bruit.

Par contre 26 résidents témoignent du fait qu'ils entendent des agriculteurs travailler sans être gênés et 10 d'entre eux disent trouver cela agréable.

Sur les six résidents gênés par le bruit trois sont des voisins du Hameau agricole et trois sont les voisins de deux agriculteurs. Donc les résidents qui expriment des gênes révèlent trois situations : le Hameau Agricole de St Génès des Mourgues, deux exploitations agricoles à St Georges.

◆ ***Des gênes olfactives et des suspicions sur la pollution de l'air***

Un seul agriculteur témoigne de remarques qui lui ont été adressées concernant les odeurs diffusées lorsqu'il travaille, et 5 résidents sur 32 évoquent des gênes liées aux odeurs. Ces odeurs ont plusieurs origines : la diffusion des produits phytosanitaires et les émanations provenant de la vinification du raisin liées à la proximité d'une coopérative ou d'une cave particulière. Dans les cas d'odeurs liées à la vinification la gêne se limite à un inconfort, un désagrément. 3 résidents notent ces odeurs mais ne sont pas gênés, deux autres déclarent aimer ces odeurs. Dans le cas d'odeurs liées aux produits phytosanitaires on constate qu'au désagrément s'ajoute la crainte de la toxicité des produits.

◆ ***Pollution de l'espace « domestique », de l'espace public et de l'environnement***

5 résidents affirment que leur espace domestique est pollué par les activités ou qu'il l'a été. Il s'agit de pollutions par des produits phytosanitaires utilisés à proximité des habitations. La diffusion des produits peut polluer le jardin (fruits et légumes, le linge) et peut atteindre parfois l'intérieur de la maison. Les résidents sont d'autant plus gênés lorsque les pièces exposées sont des chambres d'enfants. Parmi ces 5 personnes, 3 sont des voisins proches ou d'anciens voisins du hameau agricole et une personne voisine d'une parcelle.

D'autres ont vu leur jardin inondé par des boues de végétaux accumulées sur les parcelles et transportés par les eaux de pluie qui bouchent les réseaux d'évacuation des eaux pluviales.

2 résidents évoquent la pollution d'espaces publics liée au rinçage des appareils sur les routes et au rinçage des machines à vendanger. Les stations de lavage, lorsqu'elles existent, ne sont pas utilisées par tous, car se pose un problème de sur fréquentation de la station à certaines périodes. De même, le rinçage des appareils de traitement qui doit être normalement réalisé sur les parcelles est parfois réalisé à proximité du bâtiment d'exploitation ou du domicile avec dans certains cas l'écoulement des eaux de rinçage dans la rue. On a également recueilli des témoignages sur l'abandon d'emballages de produits phytosanitaires au bord des parcelles et des chemins. Au final, 6 résidents confient leur crainte vis à vis de la toxicité des produits utilisés dans leur environnement proche.

◆ ***Gênes visuelles : altération du paysage et du cadre de vie***

8 résidents évoquent une gêne visuelle soit du fait de l'obstruction de la vue par implantation d'un hangar à proximité de leur habitation, soit parce qu'ils trouvent que les bâtiments agricoles ou les exploitations agricoles altèrent l'esthétique de leur environnement proche.

◆ ***Des gênes plus fréquentes autour des hameaux***

Globalement, on constate que sur les deux communes, la majorité des personnes enquêtées relativise les gênes liées à l'activité viticole par rapport à d'autres sources de gêne qui sont, selon eux, non seulement plus nombreuses mais aussi plus dérangeantes au point de parler de véritables nuisances (telle la circulation dans le village, certains loisirs : musique, sports, etc). De fait, aucune plainte en gendarmerie n'a été déposée concernant des problèmes liés à l'activité viticole, seules deux lettres collectives ont été adressées en mairie, la grande majorité des tensions se réglant de fait dans la sphère privée. Il apparaît donc assez clairement que l'activité viticole ne pose pas de gros problèmes de cohabitation. De plus, concernant les cas de tension repérés, on remarque qu'il est parfois difficile de discerner les problèmes de voisinage classiques des gênes spécifiquement liées à l'activité agricole, certains résidents précisant clairement que ce n'est pas l'activité agricole qui les dérange mais la façon de vivre, le comportement de l'agriculteur vis à vis de ses voisins. Contrairement à ce qui est invoqué pour promouvoir le regroupement des constructions agricoles, l'activité agricole semble donc globalement bien tolérée et s'avère même être une source d'agrément pour certains résidents. Par contre, on note une augmentation très sensible de la fréquence des gênes autour du hameau : le regroupement apporte indéniablement des améliorations en termes de circulation dans les bourgs, mais concentre les dérangements sur les résidences voisines, amplifiant les gênes pour les résidents mitoyens. Est-ce simplement dû à la concentration des exploitations en un même lieu, faisant jouer à plein la proximité matérielle ou d'autres facteurs interviennent-ils ?

2-2 La proximité matérielle, à relativiser

Il est coutume d'attribuer à la contiguïté spatiale un rôle majeur dans l'émergence des conflits en milieu rural (Caron et Torre, 2004), et en conséquence, de reconnaître que l'aménagement de l'espace peut contribuer à les éviter (Le Caro, 2002). Sans la sous-estimer, il apparaît que dans le cas des gênes occasionnées par le bruit, les odeurs ou la pollution de l'air, la proximité intervient avec un autre

facteur : la contingence temporelle. Au-delà cependant, comment comprendre que dans une situation matérielle identique, certains résidents se plaignent et d'autres non ? Jouent vraisemblablement des variables plus sociologiques.

◆ ***La contiguïté spatiale... et la contingence temporelle***

Il est clair que la contiguïté entre activité agricole et espace domestique favorise la production de gênes. Des bâtiments ou des parcelles cultivées jouxtant des résidences constituent un terrain favorable. Toutefois, on note que la présence d'exploitation viticole a un impact différent selon le type d'espace résidentiel. Les exploitations anciennes situées dans les centres de village sont constituées soit de « remises » ou « magasins » qui sont faites de murs épais et ne comportant qu'une seule ouverture, le portail d'entrée, soit d'un ensemble de bâtiments comportant les mêmes remises intégrées dans une cour entourée par de hauts murs de pierres épais souvent fermée par un portail en fer imposant. Ces types de bâtiments laissent moins diffuser le bruit et les émanations de produits phytosanitaires qu'une parcelle de lotissement clôturée de murs bas surmontés de grillage et/ou de haies de faible hauteur qui constitue un espace beaucoup plus ouvert et donc plus propice à la diffusion du bruit et des produits. De même, sur le plan esthétique, l'architecture des exploitations situées dans le bourg est plus en harmonie avec le reste des habitations que celle des exploitations situées dans les lotissements dont l'aspect (stockage de matériel, désordre, etc.) contraste avec l'esthétique soignée de ce type de quartier (sur lesquels des efforts ont été demandés dans l'application de cahiers des charges concernant les villas et les espaces communs). De plus, la plupart des exploitations situées au cœur de village ne stockent pas de gros matériel de type vendangeuse car leurs bâtiments ne sont pas adaptés à ce type de matériel. La plupart le stocke dans des bâtiments situés dans les espaces résidentiels périphériques ou dans des mas isolés. De ce fait les gênes sonores (identifiées comme les plus importantes) sont réduites dans le bourg. De même, la contiguïté entre parcelle cultivée et habitation favorise la production de gênes alors que la simple présence d'un espace de transition créé par un chemin ou un mur suffit à les réduire voire les éliminer.

Par ailleurs, les décalages entre les rythmes de vie des agriculteurs et des résidents peuvent participer à l'amplification des désagréments. En effet, le rythme de vie des résidents est généralement calé sur des horaires de bureau alors que le rythme de

vie des viticulteurs est réglé sur les cycles végétaux et les conditions climatiques ce qui les oblige parfois à travailler tôt le matin, tard le soir et le weekend. C'est en jouant sur ces contingences temporelles que les agriculteurs ajustent leurs pratiques.

◆ ***Le rôle des échanges interpersonnels pour l'ajustement des pratiques***

Les pratiques d'ajustements développées spontanément par la grande majorité des agriculteurs prouvent qu'il est possible de réduire les gênes. Concrètement les agriculteurs modifient les circuits de traitements des parcelles pour décaler leur passage à des périodes moins gênantes pour les résidents. Ils s'abstiennent de traiter des parcelles à proximité des habitations les jours ventés pour éviter la diffusion de produits phytosanitaires dans les espaces domestiques. Ils modifient l'organisation du travail pour faire des opérations techniques (remplissage des cuves de traitement, rinçage des appareils) à distance des habitations ou bien les réaliser à des horaires acceptables pour les résidents. Ils cherchent aussi à réduire les problèmes de circulation liés à la lenteur des engins agricoles, etc.

La motivation des agriculteurs pour de tels ajustements est fortement liée au type de relation qu'ils ont développé avec les résidents. Etant originaires de la commune ou de communes limitrophes, la majorité des agriculteurs (25 sur 27) connaît l'ensemble des anciennes familles de ces communes et de ce fait, modifient leurs pratiques pour maintenir avec eux des relations de bonne qualité. C'est donc généralement à propos des relations qu'ils établissent avec les nouveaux arrivants que se différencie leur comportement, celui-ci variant en fonction du point de vue qu'ils se forgent sur ces derniers. Celui-ci dépend en partie des relations qu'ils nouent ou pas avec ces nouveaux résidents. En effet, il semble qu'agriculteurs et nouveaux résidents de part leurs modes de vie et leur culture aient du mal à tisser des liens. Sur 19 résidents non originaires de la commune, 10 ne connaissent aucun agriculteur autre que leur voisin lorsqu'ils en ont un. Les 9 autres semblent avoir des relations très superficielles, des « connaissances ». Ils les ont rencontrés lors de vente directe de produits agricoles, au moment de l'achat de leur terrain ou de leur maison, ou par leur activité professionnelle, mais aucun n'en cite parmi leurs amis. Du côté des agriculteurs on retrouve cette même difficulté. La taille, la configuration spatiale des communes, la mobilité des familles, les différences de rythmes de vie et de centre d'intérêts sont autant d'éléments qui ne favorisent pas les prises de contact. La

méconnaissance conforte un *a priori* souvent méfiant des agriculteurs vis à vis des nouveaux arrivants qui s'appuie sur la récurrence de certaines incivilités, des expériences passées parfois difficiles et sur un sentiment d'appropriation du village par les nouveaux. Toutefois, des espaces de co-présence existent, tels que certaines activités sportives, associatives (généralement celles pratiquées par les agriculteurs) et les activités festives du village. Certains résidents voient leur intégration accélérée s'ils séjournent dans le centre du village. Agriculteurs et nouveaux résidents peuvent aussi être mis en relation par les épouses et leurs enfants. Selon que ces processus d'interconnaissance se mettent en place ou pas on retrouve au final trois types de comportement des agriculteurs vis à vis des pratiques d'ajustement. Ceux qui, bien que rares, se montrent rétifs à tout effort quel que soit le voisin concerné (anciens ou nouveaux résidents). Ils se sentent envahis par les nouveaux et trouvent que leur activité professionnelle est peu défendue par les autochtones (notamment les élus) ; un seul cas a été repéré. D'autres, au comportement "schizophrénique", ajustent leur pratiques au bénéfice des autochtones mais refusent de le faire pour les nouveaux habitants. Ils se sentent aussi envahis et ne se sentent pas respectés par les nouveaux "*entre nous (autochtones) on se respecte, mais eux, ils ne respectent rien, alors ici on vit comme si nous étions seuls. On vit comme des sauvages*" (cas d'un agriculteur ayant une partie de son matériel chez lui en lotissement et une partie chez ses parents dans le centre du village dans un quartier habité par des autochtones). Quatre cas de ce type ont été repérés. Et enfin ceux qui ajustent constamment leurs pratiques quels qu'en soient les bénéficiaires. C'est la majorité des agriculteurs.

Toutefois, on constate un relâchement des pratiques d'ajustement dans le hameau agricole. Plusieurs explications peuvent être avancées. Dans le cas du hameau de St Génies des Mourgues constitué uniquement de hangars agricoles, cet espace est vécu par les agriculteurs comme un espace professionnel et non comme un espace résidentiel. En conséquence, ils ne considèrent pas les résidents mitoyens comme des voisins et n'ont aucun contact avec eux. De ce fait, ils n'éprouvent pas la nécessité de prendre des précautions qui leur est naturelle lorsque leurs bâtiments d'exploitation jouxtent des maisons habitées par des personnes qu'ils côtoient. Ils estiment même que l'implantation d'habitations à proximité du hameau est « une erreur » de la municipalité. Pour certains, le regroupement étant vécu comme une

solution imposée, ils refusent de réaliser des efforts supplémentaires après avoir été contraints de s'y installer.

◆ ***Le rapport au lieu de vie des résidents***

La perception de l'activité agricole et des gênes par les habitants ne peut-être dissociée du rapport plus global à leur lieu de vie. Ce dernier intègre différentes dimensions : identitaire, historique, fonctionnelle... Il dépend de leur antériorité sur le territoire et/ou des raisons qui les ont conduits à choisir ce lieu pour y vivre. Pourquoi ont-ils choisi de venir habiter cette commune ? Que viennent-ils y chercher ? Quelles valeurs, quels modes de vie sous-tendent le choix de ce lieu de vie ? Autant d'éléments qui vont contribuer à produire diverses modalités d'appropriation de ce lieu, qui vont engendrer divers types de sociabilité et qui vont jouer sur la représentation que se font les résidents de la commune, de la vie locale et de la place donnée aux activités telles que l'agriculture. On a ainsi repéré plusieurs types de rapport au lieu de vie qui ont une incidence directe sur la perception de l'activité agricole et des gênes éventuelles qu'elle peut générer. Parmi ces figures, on retrouve :

- Les autochtones pour qui « leur village » est partie intégrante d'une identité (ou d'une ruralité) menacée

Du fait d'une pluriactivité viticole traditionnelle dans la région, la plupart des autochtones ont des liens avec la viticulture. Ceci se traduit à la fois par une appartenance ou une proximité sociale et culturelle au milieu viticole (exercice d'une viticulture de loisir, liens parentaux avec des viticulteurs), et par la référence commune d'un mode de vie qu'ils ont connu dans le passé. Un mode de vie dans lequel la présence de l'activité viticole faisait partie intégrante de la vie quotidienne. Ces deux éléments constituent une base culturelle forte. Ainsi, les autochtones ne sont pas gênés par l'activité viticole, au contraire ils l'apprécient car elle leur rappelle le caractère rural de leur commune, une caractéristique et une identité qui leur semblent profondément menacées. Ils constatent ou appréhendent la transformation de leur village en « village dortoir » et considèrent que l'agriculture est une des rares activités économiques qui met de la vie dans leur commune et souhaitent donc la maintenir.

Concernant les autres résidents enquêtés, trois types de rapport au lieu de vie ont été identifiés à travers les éléments déterminant leur choix du lieu de vie :

- Le choix du lieu de vie intègre le village dans sa dimension communautaire et son caractère rural et agricole

Ils sont issus de tous horizons (villages limitrophes, agglomération montpelliéraine ou autres régions) et ils ont des origines agricoles plus ou moins lointaines (parents, grands-parents, cousins, etc.). Ils ont décidé de vivre dans un village. Ce choix intègre des éléments fonctionnels, la dimension paysagère mais aussi la dimension « communautaire », « humaine » du village. Bon nombre d'entre eux sont des jeunes couples qui trouvent dans ce type de village un cadre de vie idéal pour la vie de famille et pour éduquer leurs enfants (cf . Jaillet, 2004). Une partie d'entre eux d'ailleurs habitait en ville ou des communes périphériques et décident de déménager à la naissance d'un enfant. Ils cherchent à s'intégrer dans le village à travers l'école, les commerces, les associations ou en faisant travailler les artisans locaux. Ils ont une prédisposition favorable à l'activité agricole et une bonne tolérance aux gênes éventuelles. Certains, parfois assez exposés aux nuisances, en relativisent la gêne car, issus de quartiers défavorisés, ils apprécient de pouvoir vivre dans un village. De jeunes parents attribuent non seulement des fonctions productive et paysagère à l'agriculture mais aussi une fonction éducative. On retrouve cet esprit d'une « agriculture école de la vie » aussi chez les autochtones. Certains émettent toutefois quelques réserves sur les pratiques agricoles qu'ils souhaiteraient plus respectueuses de l'environnement et sur un déficit de gestion des espaces agricoles mitoyens des habitations par les agriculteurs.

- Le lieu est restreint à la maison laissant entrevoir un désir de retranchement...

Leurs origines sociales et géographiques sont similaires au groupe précédent, mais pour autant les raisons qui les ont amenés à s'installer dans ces communes sont bien différentes. Pour ces familles, l'objet central qui a déterminé leur choix est la maison. Ils cherchent à améliorer leur espace de vie, ce qui revient pour eux à habiter un logement plus spacieux, comportant un jardin privatif et une mise à distance des autres : bref, la recherche du calme et de la tranquillité. Ils n'ont pas choisi un village, mais une maison au calme : « *C'est la propriété, le calme, pas de*

constructions autour ». Le lieu de vie est restreint à l'espace privé. Ce choix dénote une volonté de retranchement et le peu d'intérêt voire le refus de la vie du village. On retrouve ici une figure extrême de l'inclination attribuée aux périurbains qu'est « le repli excessif sur la sphère privée » (Charmes, 2005, p. 12). Ils avouent voire revendiquent le fait de ne pas participer à la vie du village par « *manque de temps* » et, pour certains, « *pour ne rien devoir à personne* ». Ils manifestent peu d'intérêt pour l'activité agricole (sauf lorsqu'ils en sont socialement proches) pour autant ils n'ont pas d'attitude « hostile » vis à vis de cette dernière. Certains, une fois leur espace privé (maison avec jardin) obtenu, s'accommodent assez facilement des gênes qui peuvent troubler leur tranquillité et relativisent beaucoup celles qui sont liées à l'activité viticole, tandis que d'autres, se sentant plus proches d'un « rêve à atteindre », se montrent plus sensibles à tout ce qui pourrait altérer la qualité de leur espace domestique si proche du « lieu de vie idéalisé ».

- Le lieu de vie est réduit à sa fonctionnalité ignorant la dimension communale et communautaire

Les origines sociales et géographiques de ces résidents sont plus diversifiées. On retrouve des individus issus d'autres régions, d'autres pays voire d'autres continents. Pour certains l'abondance des lieux fréquentés et des références culturelles remet profondément en question la fonction identitaire du lieu de vie tel qu'il est porté par les autochtones. Le choix du lieu de vie est pour eux purement fonctionnel. Il est fondé sur une large gamme de critères très précis définissant le « lieu optimal » garantissant une qualité de vie fondée sur l'accès aux ressources. La qualité de ce lieu est en premier lieu sa « localisation stratégique » qui se raisonne à des échelles plus larges que le niveau communal et ne l'intègre pas (Jaillet, 2004). Pour une partie d'entre eux d'ailleurs le choix de ce lieu de vie est un choix par défaut car ils auraient souhaité habiter une villa en ville mais ne pouvaient en supporter la charge financière. Ce type de rapport au lieu de vie peut révéler un niveau d'exigence élevé qui laisse peu de place aux dérangements de toutes sortes. Une part importante d'entre eux est constituée de couples de retraités mais on trouve aussi de jeunes couples. Leurs liens sociaux ou culturels à l'agriculture sont inexistantes ou très lointains. Certains affichent avec fierté leurs origines citadines. Ils perçoivent les communes périurbaines comme des extensions de la ville et n'y voient aucun caractère rural. Une partie d'entre eux dont la mobilité diminue progressivement

envisage d'aller vivre en ville. Ils sont assez sensibles aux gênes liées à l'activité viticole, réagissent assez promptement et participent activement aux mobilisations collectives.

On constate donc au final que trois grands types de gênes sont signalés : les gênes sonores, les gênes visuelles et les gênes olfactives ou liées à la pollution de l'espace domestique des résidents. Ces résultats corroborent ceux émis de l'enquête du CREDOC-INRA (2001)¹⁵ qui spécifient que, parmi les nuisances déplorées à la campagne, le bruit arrive au premier rang (12%), suivi de près par les nuisances visuelles (11%) et par la pollution olfactive citée dans 6% des cas (Guérin, 2005). Le regroupement des exploitations dans le hameau agricole élimine certaines gênes disséminées dans l'espace résidentiel, notamment les problèmes de circulation, mais amplifie les autres. Pour autant, nous avons constaté que ces gênes sont perçues de façon très variable selon les individus puisque ce que certains considèrent comme une gêne est vécu comme un agrément par d'autres. La perception des gênes varie en fonction de divers facteurs tant matériels (configurations spatiales et contingences temporelles), que sociologiques (proximité culturelle avec le milieu agricole, qualité des relations entre agriculteurs et résidents ou encore rapport au lieu de vie). L'ensemble de ces éléments montrent que loin des présupposés d'intolérance à l'origine des préoccupations des élus, nombreux sont les résidents qui apprécient ou s'accommodent de la proximité de l'activité viticole parce qu'elle fait partie de la représentation que certains se font du périurbain, une représentation proche de l'idéal-type du village rural auxquels ils semblent très attachés.

3- Un imaginaire de la villégiature et un imaginaire du village en périphérie urbaine

Loin de retrouver une homogénéité sociale constituée par les classes moyennes et la seule recherche de l'entre soi attribuées au périurbain par certains auteurs (Donzelot, 2004 ; Jaillet, 2004), cette étude révèle des comportements sociaux plus diversifiés. En effet, les différents types de rapport au lieu de vie décelés montrent que, même si on retrouve les figures classiques de résidents évoquées par certains travaux ayant un rapport au lieu de vie fonctionnel (Jaillet, 2004) et un comportement marqué par le « minimalisme moral » (Baumgartner, 1988), on ne peut ignorer la

¹⁵ Enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 personnes qui habitent ou fréquentent régulièrement les espaces ruraux à l'occasion de leurs loisirs.

présence d'autres figures telles que les autochtones ou les résidents à la recherche d'une certaine ruralité. Ce que ces derniers apprécient ne se limite pas aux aménités paysagères de ces communes mais comporte bien la recherche d'une certaine forme de sociabilité qu'ils attribuent à ces lieux de vie. Ces différentes figures de résidents révèlent des sensibilités variées à l'agriculture et des points de vue assez contrastés concernant les projets de hameaux agricoles.

Pour les autochtones, les projets de hameau agricole sont partie intégrante d'un mouvement plus global qui tend à transformer considérablement leur commune. Ils craignent le développement d'une gestion territoriale et communale pensée essentiellement pour sa fonction résidentielle. Ils voient se développer des formes de ségrégation sociale qui conduisent à « *fabriquer des villages pour riches* » dans lesquels ils risquent à terme de ne plus avoir leur place et soulignent les difficultés croissantes rencontrées par leurs enfants lorsqu'ils veulent rester y vivre. Ainsi perçoivent-ils les hameaux agricoles comme des ghettos et estiment qu'ils ne devraient être réalisés qu'à la demande des agriculteurs et non à leur encontre.

Les résidents ayant choisi le village pour sa dimension rurale et « communautaire » ont un point de vue assez proche des autochtones. Certains ayant connu le départ des exploitations du centre du village évoquent une certaine nostalgie et la diminution des occasions de rencontre avec leurs voisins agriculteurs. Ils ne sont pas pour autant opposés aux hameaux agricoles, s'ils contribuent à soutenir les exploitations agricoles notamment parce qu'ils leur attribuent une fonction paysagère. Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux, rappelant l'effort financier important qu'ils ont dû consentir pour s'installer dans ces communes, insistent sur la nécessité de contrôler ces projets pour éviter toute forme de spéculation.

Les résidents dont la priorité est leur espace privé, ne se sentent souvent pas compétents concernant les hameaux agricoles sauf s'ils ont des liens avec le milieu agricole auquel cas ils se rallient volontiers au point de vue des autochtones.

Quant aux résidents ayant fait le choix d'un lieu stratégique leur permettant d'accéder à un cadre de vie optimal, certains se sentent peu concernés et n'ont pas vraiment d'opinion sur la question tandis qu'une large majorité est favorable aux hameaux agricoles. Pour ces derniers, l'activité agricole doit être placée en dehors des espaces résidentiels et souhaitent aussi que ces projets soient bien contrôlés sur le plan juridique pour éviter toute spéculation.

Globalement donc, les résidents réticents par rapport à ces projets sont ceux qui recherchent et souhaitent maintenir le caractère agricole de ces communes. Ils craignent les effets de ségrégation sociale inhérents à ces projets mais les acceptent à condition qu'ils participent à une politique de soutien à l'activité viticole. Les points de vue favorables au projet de hameaux agricoles sont le fait de résidents qui ne perçoivent pas ou sont peu attachés au caractère agricole de la commune. Ils restent toutefois sensibles aux enjeux paysagers et approuvent le regroupement des exploitations hors des espaces résidentiels. En même temps, la plupart d'entre eux émettent des réserves car ils craignent les dérives spéculatives : ils ont peur que certaines familles viticoles ne louent leurs biens immobiliers dans le bourg après avoir bénéficié d'aides pour l'achat d'un logement. D'autres au contraire y voient un compromis équilibré qui procure aux agriculteurs des facilités pour l'accès au foncier et au logement en contrepartie de la maîtrise et de l'entretien des espaces agricoles de la commune.

La pression foncière et le coût d'accèsion à la propriété tendent à sélectionner les arrivants par leur niveau de vie, ce que les autochtones observent avec inquiétude. La tendance serait donc bien ici aussi à l'installation de classes moyennes (avec tout le flou que revêt cette catégorie). Mais en ce qui concerne l'imaginaire politique, peu de résidents souhaitent vivre avec des personnes qui ont un niveau de vie ou un statut social similaire au leur. Ceux qui ont un rapport fonctionnel au lieu de vie et ceux qui sont avant tout attachés à leur maison individuelle voient la commune comme une extension de la ville, dotée d'un caractère paysager qu'ils peuvent avoir tendance à privatiser en le considérant exclusivement comme un cadre de vie. Ce serait le modèle de la villégiature où les relations avec les autres (plutôt des semblables) seraient minimales, tandis qu'une demande de paysage serait adressée aux autorités publiques. Cet imaginaire côtoie un autre imaginaire bien différent, celui partagé par les autochtones et les nouveaux résidents qui ont choisi un village pour s'installer. Pour eux, le village rassemble une diversité sociale et les agriculteurs y ont une place importante en tant qu'habitants mais aussi en tant que professionnels. Outre ce caractère agricole qui se lit sur l'espace, s'entend, se sent, l'imaginaire du village se caractérise aussi par des relations interindividuelles denses et faciles à nouer au point de rejoindre l'imaginaire de la communauté.

Conclusion

Préjugant des gênes occasionnées par les viticulteurs dont certains résidents se plaignent en mairie, et en accord avec les demandes des représentants agricoles, les édiles de communes en périphérie urbaine mettent en place des hameaux agricoles. Par cette configuration spatiale innovante, ils tentent de répondre à un enjeu spécifique de ces zones d'extension urbaine : concilier la mixité sociale des résidents et la multifonctionnalité de l'espace (résidentiel et agricole). Ils se trouvent de la sorte à promouvoir implicitement une norme politique pourtant absente de leur discours : la ségrégation sociale. Or cette étude révèle que les gênes générées par l'activité viticole sont non seulement relativisées en fonction d'autres nuisances, mais peuvent être agréablement vécues, comme typiques d'un village. Si les regroupements apportent des solutions logistiques évidentes (circulation, organisation du travail, entraide, etc.) ils peuvent en revanche créer des espaces sinistrés dans la commune par le phénomène de concentration des gênes. Au-delà, la norme de l'entre-soi ainsi véhiculée contrarie la norme de civilité caractéristique de l'imaginaire politique de village qui anime les résidents autochtones et les résidents ayant choisi un village comme lieu de vie. Cet imaginaire s'attache à des relations interpersonnelles denses, nouées entre des familles aux statuts sociaux variés, dont des viticulteurs qui animent et maintiennent le caractère agricole de la commune. Par contre, elle s'accorde plus facilement à l'imaginaire de villégiature auquel semblent attachés les résidents retranchés dans leur espace privatif et ceux qui ont choisi le périurbain comme lieu de résidence fonctionnel. Imaginaire de village et imaginaire de villégiature, deux utopies de résidents qui peuvent coexister tout en étant partiellement contradictoires, à moins que la norme politique n'en favorise un... A Saint Génès des Mourgues, les nouveaux logements sociaux ont été construits entre la coopérative et le nouveau hameau viticole, dans un espace qui cumule les gênes produites par l'un et l'autre. N'y a-t-il pas un message malheureux donné par ce type d'organisation spatiale? N'y a-t-il pas un risque à développer un nouveau modèle de village qui, de fait, tout en affichant une politique de mixité sociale produit une organisation spatiale construite sur la ségrégation sociale ?

Bien que le faible nombre de hameaux agricoles et l'absence de réalisation du modèle comportant l'association de hangars assortis d'habitations ne permette pas de porter un réel diagnostic sur ce modèle périurbain, cette exploration nous incite à

penser que tenter de régler des problèmes de cohabitation par un dispositif de ségrégation socio-spatiale semble risqué voire peut-être contre productif. Même si le nombre de conflits diminue (ce qui n'est pas démontré dans le cas étudié), qu'en est-il du tricotage de relations entre des personnes aux profils sociaux divers ? Ne risque-t-on pas, au nom de la paix sociale, de passer à côté de l'urbanité, en tant que modalités du vivre ensemble ? Il n'est pas question de viser à amoindrir les différences sociales par un rapprochement physique et réactualiser l'utopie urbanistique des grands ensembles dont Chamboredon et Lemaire (1970) ont montré qu'elle pouvait produire des effets inverses. Il s'agit plus simplement de reconnaître que les conflits participent à la re-négociation des normes de la cohabitation comme les pratiques d'ajustement l'attestent. Sur une modalité juridique ou/et violente, ils sont une preuve de lien. À rechercher la paix par la ségrégation socio-spatiale, il est à craindre que l'on perde des opportunités de re-liaison.

Références bibliographiques

- Baumgartner M.P., 1988. *The moral order of a suburb*, Oxford University Press, 172 p.
- Candau J. et Moquay P., 2007. Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère. In: Berlan-Darqué M., Luginbühl Y., et Terrasson D. (coord) *De la connaissance des paysages à l'action paysagère* QUAE, p. 211-223.
- Caron A. et Torre A., 2004, "Quand la proximité devient source de tension : conflits d'usage et de voisinage dans l'espace rural", *The 4th Congress on Proximity Economics: Proximity, Networks and Co-ordination.*, Marseille, 16-17 Juin.
- Castoriadis C., 1975 [1999]. *L'institution imaginaire de la société*. Editions du Seuil, Paris, 538 p.
- Chamboredon J-C., Lemaire M., 1970. *Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement* », *Revue Française de Sociologie*, XI, pp. 3-33.

- Chalas Y., 1997. Territoires contemporains et représentations : des vieux paradigmes urbanistiques aux nouvelles figures de la ville, *Revue de la géographie alpine* n°4, pp. 11-36.
- Charmes E., 2005. *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Paris, Ed. Harmattan, Coll. « Villes et Entreprises », 219p.
- Demeulenaere P., 2003. *Les normes sociales. Entre accords et désaccords*. Presses universitaires de France, Paris, 292 p.
- Donzelot J., 2004. La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification, *Esprit* n° 303, mars-avril 2004, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », pp 14-39.
- Estèbe P., 2004. Quel avenir pour les périphéries urbaines ?, *Esprit* n° 303, mars-avril 2004, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », pp 82 – 95.
- Genestier P. (2006) L'expression "lien social" : un syntagme omniprésent, révélateur d'une évolution paradigmatique. *Espaces et Sociétés*, vol. 3, n° 126, p. 19-34.
- Guérin M. (2005) *Conflits d'usage à l'horizon 2020: Quels nouveaux rôles pour l'Etat dans les espaces ruraux et périurbains ?* , La documentation française, Paris, 200 p.
- Jaillet M-C., 2004. L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes, *Esprit* n° 303, mars-avril 2004, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », pp 40-62.
- Le Caro Y. (2002) *Les usages récréatifs de l'espace agricole*. Thèse de doctorat, Département de Géographie, Université de Rennes, Rennes, 780 p.

Mckenzie R.D., 1979 [2004]. Le voisinage. Une étude de la vie locale à Colombus, Ohio. In: Grafmeyer Y. ; Joseph I. (eds.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Champs / Flammarion, Paris, pp. 213-254.

Paquot, T., 2000, L'urbanité de l'après-ville.- Conférence donnée à l'Université de Bordeaux III, le 4 mai 2000.

Simmel, G., 1981, *Sociologie et épistémologie*. Chapitre 3 : La sociabilité, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 121-136.

Soulard C., Delfosse C., Nougardès B., Lafage C., 2007. Le bâti agricole périurbain : projets d'aménagement et besoins spatiaux des agriculteurs, in Madeline P., Moriceau J.M. (eds.), *Bâtir dans les campagnes : les enjeux de la construction de la protohistoire au XXIe siècle*, Presses Universités de Caen, MRSB, pp. 15-32.

Tarde G., 1901, *L'opinion et la foule*, Chap 2 : L'opinion et la conversation, Paris, Alcan.